



Resonantes - Siège social : 15 Quai Ernest Renaud, Salorges 1, 44100 NANTES
Tél : +33 (0) 228 012 791 - www.association.resonantes.fr
RNA: n°W442016062 | SIRET: n°82008166900021 | APE/NAF : 9499Z

PROTOCOLE DE BONNES PRATIQUES SUR LA COLLECTE ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Ce protocole a pour objectif de garantir la collecte, le traitement et la protection appropriés des données personnelles conformément aux réglementations en vigueur, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ce protocole s'applique à toutes les activités de collecte, de traitement et de gestion des données personnelles au sein de l'association Resonantes et concerne toutes les parties prenantes impliquées dans ces processus.

1 - Collecte et Traitement des Données Personnelles :

1.1 Collecte Justifiée : Toute collecte de données personnelles doit être fondée sur des motifs légaux et légitimes. Les données doivent être collectées uniquement pour des finalités spécifiques et explicites.

1.2 Transparence : Les personnes concernées doivent être informées de la collecte de leurs données, des finalités du traitement, des destinataires potentiels et de leurs droits, conformément aux exigences du RGPD.

1.3 Minimisation des Données : Seules les données strictement nécessaires aux finalités définies doivent être collectées. Les données doivent être limitées au strict nécessaire.

2 - Protection des Données Personnelles :

2.1 Sécurité des Données : Des mesures de sécurité appropriées doivent être mises en place pour protéger les données personnelles contre tout accès, divulgation, altération ou destruction non autorisés.

2.2 Accès Restreint : L'accès aux données personnelles doit être limité aux personnes ayant besoin de ces informations pour l'exécution de leurs tâches professionnelles.

2.3 Conservation Limitée : Les données personnelles ne doivent être conservées que pendant la durée nécessaire aux finalités du traitement, conformément aux règles internes et aux obligations légales.

3 - Droits des Personnes Concernées :

3.1 Droit d'Accès : Les personnes concernées ont le droit de demander et d'obtenir l'accès à leurs données personnelles détenues par l'association.

3.2 Droit de Rectification : Les personnes concernées ont le droit de demander la rectification de leurs données inexactes ou incomplètes.

3.3 Droit à l'Oubli : Les personnes concernées ont le droit de demander l'effacement de leurs données dans certaines circonstances.

3.4 Droit à la Portabilité : Les personnes concernées ont le droit de recevoir leurs données personnelles dans un format structuré et de les transmettre à un autre responsable de traitement.

4 - Formation et Sensibilisation :

4.1 Formation : Tous les employés ayant accès aux données personnelles doivent recevoir une formation sur les bonnes pratiques de protection des données et la conformité au RGPD.

4.2 Sensibilisation : La sensibilisation à la protection des données doit être encouragée à tous les niveaux de l'association afin de favoriser une culture de respect de la vie privée.

5 - Responsabilité :

5.1 DPO (Délégué à la Protection des Données) : Un DPO est désigné pour superviser la conformité et la gestion des données personnelles au sein de l'association.

5.2 Responsabilités Partagées : Chaque employé est responsable de garantir que les données personnelles sont traitées conformément aux principes énoncés dans ce protocole.

6 - Évaluation et Mise à Jour :

6.1 Évaluation Régulière : Les processus de collecte et de protection des données personnelles doivent être régulièrement évalués pour s'assurer de leur conformité continue aux réglementations en vigueur.

6.2 Mise à Jour : Ce protocole doit être revu et mis à jour périodiquement pour tenir compte des évolutions législatives et des meilleures pratiques en matière de protection des données.

FIN DU DOCUMENT